

Direction des voies navigables

Service valorisation touristique et développement durable

Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN

Fonction : Instructrice du domaine public fluvial

Tél. : 02 98 73 42 22

Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : AC 2021-06 22

Rennes, le 22 Juin 2021

Objet : Prolongation fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

Considérant que des travaux de réfection du chemin de halage, du bief de Coatigrac'h au bief de l'Aulne, doivent être réalisés du 25/05/2021 au 02/07/2021 ;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage de l'accès en amont de l'écluse de Coatigrac'h, bief de Coatigrac'h à l'écluse de l'Aulne, sur la commune de CHATEAULIN est interdit à tous les usagers.

Du 25 mai au 2 juillet 2021

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'Entreprise COLAS.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de CHATEAULIN.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et
développement durable

Véronique VÉRON